

RAPPORT DU COMITÉ D'APPEL AU SÉNAT ACADÉMIQUE

du 1 septembre 2014 au 30 juin 2015

◇◇◇ ◇◇◇ ◇◇◇ ◇◇◇ ◇◇◇ ◇◇◇ ◇◇◇ ◇◇◇ ◇◇◇

Attributions

Le Comité d'appel :

- examine et tranche tout grief présenté par une étudiante ou un étudiant qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant aux études.
- examine et tranche tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de tout étudiant ou étudiante.

Membres qui ont siégé au Comité pendant l'année

<u>NOM</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
* Adégbidi, Hector Guy	Professeur suppléant, membre du Sénat	2013 08 – 2015 08
* Beaulieu, Shawn	Étudiant, membre du Sénat	2014 05 – 2015 08
Bourque, Charles, <u>président suppléant</u>	Personne choisie à l'extérieur de l'Université	2014 05 – 2016 04
*Bourque, Paul-Émile	Doyen, membre du Sénat	2012 08 – 2014 08
*Cabajsky Andrée	Professeure, membre du Sénat	2013 08 – 2015 08
Cormier, Valmond, <u>secrétaire</u>	Responsable, Service des dossiers	D'office
* Deschênes, Sébastien	Professeur suppléant, membre du Sénat	2014 08 – 2016 08
* Lanteigne, Guillaume	Étudiant suppléant, membre du Sénat	2015 05 – 2016 04
* Navarro-Pardinas, Blanca	Professeure, membre du Sénat	2012 11 – 2014 10
Richard, Jean-François, invité	Vice-recteur adjoint à l'enseignement	D'office
Robichaud, Pascal	<u>Secrétaire suppléant</u> , Registraire	
*Selouani, Sid-Ahmed	Doyen suppléant, membre du Sénat	2014 08 – 2014 10
Snow, Odette, <u>présidente</u>	Personne choisie à l'extérieur de l'Université	2014 09 – 2016 08

* indique droit de vote

Résumé des rencontres

Trois griefs d'étudiants du campus de Moncton ont été soumis au Comité pendant la dernière année.

le 9 septembre 2014

Une étudiante fait appel de la note d'échec à un cours de science infirmière.

Le Comité d'appel du Sénat est de l'opinion que les règlements et les procédures de l'Université ont été respectés. Le Comité maintient la décision de la note d'échec au cours.

Le grief de l'étudiante est rejeté.

le 5 mai 2015

Une étudiante fait appel la décision de la Faculté des arts et des sciences sociales qui a confirmé la décision de fraude dans un cours à la session d'automne 2014.

Puisqu'il y a eu vice de procédure quant au règlement 10.9.3.2 sur l'obligation qu'a la professeure ou le professeur qui soupçonne qu'une fraude a été commise de convoquer l'étudiante ou l'étudiant pour lui donner l'occasion de s'expliquer, et ce, avant de prendre une décision de fraude, le Comité d'appel infirme la décision de la Faculté.

Le grief de l'étudiant est accepté.

Recommandation :

La pratique de citation de textes à l'Université devrait être normalisée et officialisée, afin que la règle soit claire et qu'elle soit la même pour toutes et tous.

le 25 mai 2015

Un étudiant fait appel de la décision du Service des stages de la Faculté des sciences de l'éducation qui lui a demandé de se retirer du *Stage d'intégration professionnelle* à la session d'automne 2014.

Le Comité maintient la note de retrait de l'étudiant au stage car le processus d'évaluation qui fut suivi est conforme aux modalités d'évaluation prévues dans le *Manuel du stage EDUC5912* et est conforme aux principes et procédures d'évaluation formative et sommative.

Le grief de l'étudiant est rejeté.

Valmond Cormier, secrétaire
30 juin 2015